



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 26 avril 2023
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

5.4

BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril à dix-sept heures trente heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du vingt avril deux mille vingt-trois, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du dix-huit avril deux mille vingt-trois.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
FERRER Isabelle	LAIGNEAU Annette
LE MURETAIN AGGLO	
CARLIER David-Olivier TOUZET Sophie	SUTRA Jean-François
SICOVAL	
GRAND OUEST TOULOUSAINNE CC	
ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

GUYOT Philippe, représenté par M. ALEGRE
MANDEMENT André, représenté par Mme TOUZET
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
SERP Bertrand, représenté par Mme FERRER
SÉVERAC Philippe, représenté par M. SUTRA

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
ANDRE Christian
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-ONNO
Véronique
BERGIA Jean-Marc
BEUILLÉ Michel
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARDEILHAC-PUGENS
Etienne
CARLES Joseph
CASTERA Didier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCHAMPS Gilbert

DOITTAU Véronique
DUHAMEL Thierry
ESPIC Bruno
ESQUERRE Diane
FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FOUCHIER Dominique
FOUCHOU-LAPEYRADE
Jean-Pierre
FOURCASSIER Thierry
GASC Jean-Pierre
GRIMAUD Robert
KARMANN Thomas
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno
NOUVEL Honoré
OBERTI Jacques

PERE Marc
PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François
RODRIGUES Patrice
ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TRAVAL-MICHELET Karine
URSULE Béatrice
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARRAL Alain
ESPIC Xavier

LALANNE Marjorie
LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 6	Votants : 11
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 11

Le projet de Budget primitif 2023, qui s'inscrit dans le cadre des grands équilibres présentés lors du Débat d'orientation budgétaire 2023 intervenu en Comité syndical du 3 avril 2023 vise à permettre la mise en œuvre du programme de travail prévisionnel de l'année 2023 :

- la poursuite des travaux de la 2^{ème} révision du SCoT : élaboration du Document d'orientation et d'objectifs (DOO), du Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL), finalisation de l'ensemble des annexes ;
- l'animation des dispositifs de concertation et de consultation ;
- la définition et le début de mise en place d'un dispositif d'animation des éléments du programme d'action qui seront proposés au titre des annexes de ce projet de SCoT ;
- le suivi de la mise en œuvre du SCoT :
 - au fil de l'examen des procédures d'évolution de documents d'urbanisme qui sont soumis pour avis ou notifiés au SMEAT, en prenant en compte, au fur et à mesure, les orientations collectivement partagées en vue de la 2^{ème} révision ;
 - et, plus spécifiquement cette année, au travers du bilan de cette mise en œuvre qui doit être tiré au plus tard six ans¹ après l'approbation de la 1^{ère} révision du SCoT (avril 2017) ;
- la participation à l'Interscot du Grand bassin toulousain, scène de discussion politique et technique permettant de partager des visions communes, de porter collectivement les enjeux de ce grand territoire et de favoriser une cohérence dans les exercices de planification, et au sein duquel il est, notamment envisagé, pour 2023 :
 - un séminaire, dédié à la question de la logistique au sein des différents SCoT,
 - un travail spécifique sur les projections démographiques des territoires de l'interscot
 - une participation à la réflexion qu'engage l'AUAT sur l'évolution du modèle territorial à l'échelle de l'aire métropolitaine ;
 - la poursuite d'échanges techniques sur des sujets tels que le foncier, l'énergie, le dialogue avec la MRAE,... qui méritent une approche concertée entre SCoT ;

et à assurer l'ensemble des autres dépenses courantes (administration et personnel) du SMEAT.

Par rapport à l'équilibre général présenté lors du DOB 2023, quelques ajustements² sont apportés dans ce budget primitif, portant :

- en recettes de fonctionnement : sur le montant exact du résultat 2022 ;
- en dépenses de fonctionnement : sur la prise en compte de l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT, et de la rémunération de l'avocat pour le contentieux « Val Tolosa ».

étant rappelé que, comme chaque année, la section d'investissement n'enregistre, en dépenses, que des provisions et quelques dépenses pour renouvellement de moyens bureautiques,

¹ Cf. art. L 143-28 du Code de l'urbanisme.

² Le comparatif de l'équilibre général DOB 2023/projet de BP 2023 est joint, en **annexe 1**.

Ces ajustements ne modifient pas le montant total de la cotisation des EPCI membres prévu lors du DOB 2023, à savoir 615 000 €, réparti, en application des statuts, au prorata de leur population et de leur potentiel fiscal, selon le tableau joint en **annexe 2**.

Ce budget primitif s'équilibre, dès lors :

- en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à la somme de 842 200 € ;
- et, en dépenses et recettes de la section d'investissement, à la somme de 39 000 € ;

ses principaux postes se présentant de la manière suivante :

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Concours divers, cotisations (AUAT + Fédération SCoT)	386 600,00 €
• Location et entretien locaux	30 600,00 €
• Location de matériel	700,00 €
• Études et recherches (provision)	25 400,00 €
• Frais d'acte et contentieux (provision)	50 000,00 €
• Publications et annonces (provision)	45 000,00 €
• Frais d'affranchissement et télécommunications	7 850,00 €
• Autres services extérieurs	15 060,00 €
• Frais de missions élus	1 990,00 €
• Dotations amortissements et provisions	8 000,00 €
• Charges de personnel	271 000,00 €

La somme de ces chapitres conduit à un montant total de dépenses de fonctionnement de 842 200 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Participation des collectivités membres (cf. annexe 2)	615 000,00 €
• Excédent de fonctionnement reporté	195 632,051 €
• Autres recettes	31 567,49 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes de fonctionnement de 842 200,00 €.

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• Immobilisations incorporelles	28 000,00 €
• Immobilisations corporelles	11 000,00 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de dépenses d'investissement de 39 000,00 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• Excédent d'investissement reporté	26 330.62 €
• FCTVA	4 669.38 €
• Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000.00 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes d'investissement de 39 000.00 €.

Il est donc proposé d'adopter ce Budget primitif 2023, ainsi que le tableau de répartition des cotisations des EPCI membres, conformément aux statuts du SMEAT, joint en annexe 2.

Le Comité syndical entendu l'exposé de Madame la Présidente, délibère et décide

Article 1 :

D'adopter le Budget Primitif 2023 du SMEAT, équilibré, en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à la somme de 842 200 € (huit-cent-quarante-deux-mille-deux-cents euros) et, en recettes et en dépenses de la section d'investissement, à la somme 39 000 € (trente-neuf-mille euros) conformément au document joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver le tableau des cotisations des collectivités membres, joint en annexe 3 ;

Article 3 :

D'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 27 avril 2023

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

La Présidente

Signé

Annette LAIGNEAU

ANNEXE 1

GRANDS EQUILIBRES DU BP 2023

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Rappel DOB 2023	Projet BP 2023	RECETTES FONCTIONNEMENT	Rappel DOB 2023	Projet BP 2023
InterSCoT (part du programme AUAT) : année N	26 K€	26 K€			
Travaux SCoT (part du programme AUAT) : (année N)	189 K€	189 K€	Cotisations EPCI	615 K€	615 K€
- 2 ^{ème} révision SCoT : trav.techn.	70 K€	70 K€			
- 2 ^{ème} révision SCoT : animation	11.2 K€	11.2 K€			
- 2 ^{ème} révision SCoT ; intégration Fontenilles					
- Suivi SCoT	39 K€	39 K€	DGD spéciale document urbanisme	30 K€	30 k€
- Assistance communication, site web	22 K€	22 K€			
- Provision pour animation des politiques publiques de la GAT	25 K€	25 K €	Atténuation de charges	1 K€	1 K€
- Provision pour études (ultérieures) en vue de la 2 ^{ème} révision	10 K€ + 25.4 K€ (part report 2022)	25.4 K€	Autres recettes courantes	0.9 K€	0.6 K€
Dépenses spécifiques liées aux révisions (juridiques, duplication)	24 K€ + 61 K€	85 K€			
- Fédération nationale des SCoT	0 K€	4.4 K€			
Personnel SMEAT :					
- Permanent	263 K€	263 K€			
- Provision pour renfort	8 K€	8 K€			
Administration courante SMEAT	57 K€	66.2 K€	Excédent fonctionnement N-1		
			- Restant dû à l'AUAT	0 K€	0 K€
			- Autre excédent :	192.1 K€	195.6 K€
- Dotation amortissement	8.4 K€	8 K€			
Total fonctionnement	839 K€	842.2 K€	Total fonctionnement	839 K€	842.2 K€

ANNEXE 1

DEPENSES INVESTISSEMENT	Rappel DOB 2023	Projet BP 2023	RECETTES INVESTISSEMENT	Rappel DOB 2023	Projet BP 2023
Etudes pour document d'urbanisme	11.6 K€	13 K€	Excédent investissement N-1	26 K€	26.3 K€
Autres immobilisations incorporelles	20 K€	15 K€	Dotations amortissements N	8.4 K€	8 K€
Matériel du bureau et informatique	3.8 K€	11 K€	FCTVA	1 K€	4.7 K€
Total investissement	35.4 K€	39 K€	Total investissement	35.4 K€	39 K€

ANNEXE 2

Calcul des cotisations 2023 des EPCI membres

NOM L'EPCI	POPULATION DGF 2022	TAUX A (Pop/tot)	a = 50% contrib x taux A	POTENTIEL FISCAL 2022	TAUX B (potentiel/total)	b = 50% contrib x taux B	CONTRIB. 2023 (a+b)
TOULOUSE METROPOLE	820 167	74,99%	230 601 €	613 466 970	86,24%	265 185 €	495 786 €
LE MURETAIN AGGLO	126 197	11,54%	35 482 €	44 100 518	6,20%	19 063 €	54 545 €
SICOVAL	83 353	7,62%	23 436 €	39 109 958	5,50%	16 906 €	40 342 €
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	42 812	3,91%	12 037 €	9 569 898	1,35%	4 137 €	16 174 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX-BELLEVUE	21 141	1,93%	5 944 €	5 109 521	0,72%	2 209 €	8 153 €
TOTAL	1 093 670	100,00%	307 500 €	711 356 865	100,00%	307 500 €	615 000,00 €

Cotisation globale	615 000 €
--------------------	-----------